

DEC131288DR13

Décision portant nomination de Mme LUCIE SUBIRANA aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 7232 intitulée BIOM

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7232 intitulée BIOM et nommant M HERVE MOREAU en qualité de directeur;

Considérant que Mme LUCIE SUBIRANA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par UPMC du 22/05/2012 au 14/06/2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme LUCIE SUBIRANA, ITA, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°7232 intitulée BIOM, à compter du 14/06/2012.

Mme LUCIE SUBIRANA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme LUCIE SUBIRANA est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 09/04/2013

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité
M HERVE MOREAU